

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
CANTON DE TEMPLEUVE

Effectif légal du Conseil
Municipal : 15

Nombre
de Conseillers en exercice :
15

de Présents : 15

de Votants : 15

**OBJET (23)
Renouvellement CCID**

NOTA : Le Maire certifie
que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la porte de la
Mairie le : **28 avril 2026**

que la convocation du
Conseil ordinaire avait été
faite le :
13/04/2026

COMMUNE DE TRESSIN

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le

ID : 059-215906025-20260427-D232026-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 27 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de TRESSIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marine THIEFFRY.

Etaient présents : BLANGY Jean-Louis, BODIN Emily, BORREWATER Bruce, BRABANT Cyril, BROUTIN Marie-Ange, DESMETTRE Raphaëlle, DOSSIN Hugo, GARRET Anne, HENNEVIN Jean, LONGUEMART Thomas, MALCORPS Chrystèle, REISENTHÉL François, SEYS Noémie, SYX Kathy, THIEFFRY Marine.

Absents excusés :

Mr DOSSIN Hugo a été désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

RENOUVELLEMENT CCID

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants pour les communes de moins de 2 000 habitants

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale

Les six commissaires titulaires ainsi que six commissaires suppléants sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le Conseil municipal.

Madame la maire invite donc le Conseil municipal à dresser cette liste comportant 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants (soit 24 personnes).

A l'unanimité, le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des conditions à remplir pour être commissaire, dresse comme suit la liste des contribuables devant servir à établir la commission communale des impôts

TITULAIRES

Hugo DOSSIN
Emily BODIN
Jean-Claude DUPLOUY
Chrystèle MALCORPS
Bernard COMBLE
Marie-José LECOMTE
René GABRELLE
Kathy SYX
Gabriel POLVECHE
Josiane TAVERNE
Arnaud KINZIGER
Anne GARRET

SUPPLEANTS

Bruce BORREWATER
Marie Ange BROUTIN
Cyril BRABANT
Noémie SEYS
Didier WATTRE
Raphaëlle DESMETTRE
Nicolas VANHAMME
Jean-Louis BLANGY
François REISENTHÉL
Camille LAMBIN
Jean HENNEVIN
Thomas LONGUEMART

Le Maire certifie le caractère exécutoire
de la présente délibération



Pour copie conforme,
La Maire,
Marine THIEFFRY

Pour copie conforme,
Le Secrétaire de Séance
Hugo DOSSIN